



## Informations sur la protection des données

IS023\_001\_202208

Ces informations vous renseignent sur le traitement de vos données personnelles par NÜRNBERGER Versicherung\* et sur les droits dont vous disposez en vertu de la législation sur la protection des données.

### Responsable du traitement

NÜRNBERGER Versicherung\*

Ostendstraße 100,

90334 Nuremberg

### Délégué à la protection des données

DS EXTERN GmbH

Frapanweg 22

22589 Hambourg, Allemagne

Vous pouvez contacter notre **délégué à la protection des données** par courrier à l'adresse susmentionnée avec la mention - Délégué à la protection des données

### Objectifs et bases légales du traitement des données

Nous traitons vos données personnelles dans le respect du règlement général de l'UE sur la protection des données n°2016/679, entré en application le 25 mai 2018 (RGPD), de la loi sur la protection des données n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés) et du code des assurances.

Si vous faites une demande de souscription d'assurance, nous avons besoin des informations que vous nous fournissez pour conclure le contrat et pour évaluer le risque à prendre en charge. Si le contrat d'assurance est conclu, nous traitons ces données pour l'exécution du contrat, par exemple pour l'établissement de la police ou de la facture. Nous avons besoin d'informations sur le sinistre pour pouvoir vérifier la survenance du sinistre et son montant.

### La conclusion ou l'exécution du contrat d'assurance n'est pas possible sans le traitement de vos données personnelles.

En outre, nous avons besoin de vos données personnelles pour établir des statistiques spécifiques à l'assurance, par exemple pour le développement de nouveaux tarifs ou pour nous conformer aux obligations légales. Nous utilisons les données de tous les contrats en vigueur auprès des compagnies appartenant à la NÜRNBERGER Versicherung\* pour examiner l'ensemble de la relation client, notamment pour les conseiller sur l'adaptation ou l'extension d'un contrat ou pour leur fournir des renseignements complets.

La base légale de ces traitements de données personnelles à des fins précontractuelles et contractuelles est l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD. Dans la mesure où des catégories particulières de données à caractère personnel sont nécessaires à cet effet (*p. ex. vos données de santé lors de la conclusion d'un contrat d'assurance-vie*), nous demandons votre consentement conformément à l'art. 9, al. 2 a) du RGPD. Si nous établissons des statistiques avec ces catégories de données, nous le faisons sur la base de l'art. 9, al. 2, j) du RGPD en lien avec l'article 79 de la loi Informatique et Libertés.

### Traitement des données des véhicules

Chaque véhicule est identifié par un numéro de châssis unique. Ce numéro d'identification du véhicule permet de remonter à l'actuel et à l'ancien propriétaire du véhicule. Le code national d'identification du type de votre véhicule nous permet d'obtenir des informations externes sur l'équipement technique de votre véhicule. Nous utilisons ces informations

- pour la tarification,
- pour la gestion du garage en cas de sinistre, si vous le souhaitez ou si cela a été convenu avec nous,
- sous forme anonymisée pour l'établissement de statistiques spécifiques aux assurances.

Nous traitons également vos données afin de protéger nos intérêts légitimes ou ceux de tiers (*article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD*). Cela peut notamment être nécessaire :

- pour assurer la sécurité et le fonctionnement des technologies de l'information,
- pour la communication par courrier postal et appel téléphonique de la publicité de nos produits d'assurance et d'autres produits des entreprises de la NÜRNBERGER Versicherung\* et de ses partenaires, ainsi que des sondages de marché et d'opinion,
- pour la communication par -email de la publicité de nos produits et services si vous êtes déjà client auprès de nous et si la prospection concerne des produits ou services similaires fournis par nos soins,
- pour le développement de services et de produits ainsi que de systèmes et de processus existants,
- à des fins de recherche en rapport avec l'assurance, par exemple la recherche sur les accidents,
- pour prévenir et élucider des délits, en particulier nous utilisons des analyses de données pour détecter des indices qui pourraient indiquer une fraude à l'assurance.

En outre, nous traitons vos données à caractère personnel pour satisfaire aux obligations légales, comme les directives prudentielles, le code des assurances, les obligations de conservation en vertu du droit commercial et fiscal ou notre devoir de conseil. Dans ce cas, la base légale du traitement est constituée par les dispositions légales correspondantes en lien avec l'article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD.

Enfin, nous traitons vos données à caractère personnel, si vous avez donné votre consentement préalable à cet égard (article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD), pour vous envoyer par e-mail de la publicité de nos produits d'assurance et d'autres produits des entreprises de la NÜRNBERGER Versicherung\* et de ses partenaires, ainsi que des sondages de marché et d'opinion. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment. Si nous souhaitons traiter vos données personnelles dans un but non mentionné ci-dessus, nous vous en informerons au préalable par application des dispositions légales.

Les désignations de personnes et de fonctions s'appliquent indifféremment à tous les sexes.

### Catégories de destinataires des données à caractère personnel

#### Réassureurs :

Nous assurons les risques que nous prenons en charge auprès d'autres compagnies d'assurance (*réassureurs*). Pour ce faire, il peut être nécessaire de transmettre vos données contractuelles et, le cas échéant, vos données relatives aux sinistres à un réassureur afin qu'il puisse se faire sa propre idée du risque ou du sinistre. En outre, il est possible que le réassureur demande à notre entreprise, en raison de son expertise spécifique, de l'assister dans l'examen du risque ou de la prestation ainsi que dans l'évaluation des risques. Nous ne transmettons vos données au réassureur que si cela est nécessaire pour l'exécution de notre contrat d'assurance avec vous ou dans le but de préserver nos intérêts légitimes. Vous pouvez demander de plus amples informations sur le réassureur utilisé en utilisant les informations de contact mentionnées ci-dessus.

#### Intermédiaire :

Si vous êtes pris en charge par un intermédiaire pour vos contrats d'assurance, votre intermédiaire traite les données relatives à la demande, au contrat et aux sinistres nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat. Notre entreprise transmet également ces données aux intermédiaires qui s'occupent de vous, dans la mesure où ils ont besoin de ces informations pour vous assister et vous conseiller dans vos affaires d'assurance et de services financiers.

#### Traitement des données au sein du groupe d'entreprises :

Des entreprises spécialisées ou des secteurs de notre groupe d'entreprises se chargent de manière centralisée de certaines tâches de traitement des données pour les entreprises liées au sein du groupe. Si un contrat d'assurance a été conclu entre vous et une ou plusieurs entreprises de notre groupe, vos données peuvent être traitées de manière centralisée par une autre entreprise du groupe, par exemple pour la gestion centrale des données d'adresse, pour le service clientèle par téléphone, pour le traitement des contrats et des prestations, pour l'encaissement et le décaissement ou pour le traitement commun du courrier. Vous trouverez dans notre liste de prestataires de services les entreprises qui participent à un traitement centralisé des données.

#### Prestataires de services externes :

Pour nous conformer à nos obligations contractuelles et légales, nous faisons parfois appel à des prestataires de services externes. Vous pouvez consulter la liste des prestataires de services ci-jointe ainsi que la version actuelle de notre liste de prestataires de services sur notre site Internet à l'adresse [www.nuernberger.de/kundeninformation/umgang-mit-kundendaten](http://www.nuernberger.de/kundeninformation/umgang-mit-kundendaten).

#### Autres destinataires :

En outre, nous pouvons transmettre vos données à caractère personnel à d'autres destinataires, tels que les autorités, afin de nous conformer aux obligations légales de communication (*par exemple, les organismes de sécurité sociale, les autorités fiscales ou les organismes chargés de l'application de la loi*).

#### Durée de conservation des données

Nous supprimons vos données personnelles dès qu'elles ne sont plus nécessaires aux fins susmentionnées. En l'absence de conclusion du contrat d'assurance, et dans le cadre de la gestion de la prospection, nous ne conservons pas vos données au-delà de trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part. Il peut arriver que des données à caractère personnel soient conservées pendant le temps nécessaire à l'exercice d'une action en justice contre notre entreprise (délai de prescription légal de 5 ans ou jusqu'à 20 ans). En outre, nous conservons vos données personnelles dans la mesure où nous y sommes contraints par la loi. Les obligations de preuve et de conservation correspondantes découlent entre autres du code des assurances, du code de commerce, du code fiscal et de la loi sur le blanchiment d'argent. Les délais de conservation s'élèvent, par exemple, lors de la conclusion d'un contrat d'assurance vie, à trente (30) ans à compter du décès de l'assuré pour les actions du bénéficiaire, en matière fiscale parfois à dix (10) ans, ou pour les traitements de lutte contre la fraude à cinq (5) ans à compter de la clôture du dossier de fraude.

#### Droits des personnes concernées

Vous pouvez demander à l'adresse susmentionnée des informations sur les données enregistrées vous concernant. En outre, vous pouvez, sous certaines conditions, demander la rectification ou la suppression de vos données. Vous pouvez également bénéficier d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que d'un droit à la remise des données que vous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Si le traitement est basé sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment. Enfin, vous pouvez également définir des directives pour vos données en cas de décès.

#### Droit d'opposition

Si nous traitons vos données pour préserver des intérêts légitimes, vous pouvez vous opposer à ce traitement si votre situation particulière justifie des raisons qui s'opposent au traitement des données.

#### Droit de recours

Vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès du délégué à la protection des données mentionné ci-dessus ou auprès d'une autorité de surveillance de la protection des données. L'autorité de

surveillance de la protection des données compétente  
en France est :

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL),  
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07, France,  
[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), +33 1 53 73 22 22



### **Systeme de référence et d'information du secteur de l'assurance**

Le secteur de l'assurance utilise le système de référence et d'information (HIS) d'informa HIS GmbH pour faciliter l'évaluation des risques en cas de proposition, pour éclaircir les faits lors de l'examen des prestations et pour lutter contre la fraude à l'assurance. Pour ce faire, il est nécessaire d'échanger certaines données à caractère personnel avec le HIS.

Lors de la conclusion d'un contrat d'assurance ou dans le cadre du traitement d'un sinistre, nous pouvons transmettre à informa HIS GmbH des données relatives à l'objet de l'assurance (*données d'identification du véhicule ou adresse du bâtiment*) ainsi que des informations sur votre personne (*nom, prénom, date de naissance, adresse, adresses précédentes*) (*demande HIS*).

Sur la base de ces données, informa HIS GmbH vérifie si des informations vous concernant et/ou concernant votre objet d'assurance sont enregistrées dans le HIS et peuvent indiquer un risque accru ou des irrégularités dans un cas d'assurance. De telles informations ne peuvent être disponibles que sur la base d'une déclaration antérieure d'une entreprise d'assurance au HIS (*déclaration HIS*), dont vous avez été informé séparément par l'entreprise d'assurance qui a fait la déclaration, le cas échéant. Les données enregistrées dans le HIS à la suite d'une inscription au HIS sont transmises par informa HIS GmbH à l'entreprise d'assurance requérante. Vous trouverez de plus amples informations sur le HIS à l'adresse suivante [www.informa-his.de/fileadmin/HIS/Informationsblatt\\_EU-DSGVO\\_Anfrage.pdf](http://www.informa-his.de/fileadmin/HIS/Informationsblatt_EU-DSGVO_Anfrage.pdf).

### **Échange de données avec votre ancien assureur**

Afin de pouvoir vérifier vos données lors de la conclusion du contrat d'assurance (p. ex. pour le transfert d'un rabais de franchise dans l'assurance responsabilité civile automobile) ou lors de la survenance d'un sinistre, et de les compléter si nécessaire, des données à caractère personnel peuvent être échangées, dans la mesure où cela est nécessaire, avec l'ancien assureur que vous avez désigné dans votre demande.

### **Transfert de données vers un pays tiers**

Si nous transmettons des données personnelles à des prestataires de services en dehors de l'Espece économique européen (EEE), le transfert n'a lieu que si la Commission européenne a confirmé que le pays tiers dispose d'un niveau de protection des données approprié ou d'autres garanties de protection des données appropriées (*par exemple, des règles de protection des données obligatoires internes à l'entreprise ou des clauses contractuelles types de l'UE*). Vous pouvez demander des informations détaillées à ce sujet ainsi que sur le niveau de protection des données chez nos prestataires de services dans les pays tiers en utilisant les informations de contact mentionnées ci-dessus.

### **Décisions individuelles automatisées**

Sur la base de vos déclarations relatives au risque, sur lesquelles nous vous interrogeons lors de la proposition, nous décidons, le cas échéant de manière entièrement automatisée, de la conclusion ou de la résiliation du contrat, d'éventuelles exclusions de risque ou du montant de votre prime d'assurance à payer. Sur la base de vos indications concernant le sinistre et des données enregistrées pour votre contrat, nous décidons, le cas échéant, de manière entièrement automatisée, de l'étendue de nos prestations. Les décisions entièrement automatisées reposent sur des règles de pondération des informations préalablement définies par l'entreprise. Vous pouvez demander de plus amples informations en utilisant les informations de contact ci-dessus.

\* NÜRNBERGER Versicherung NÜRNBERGER  
Lebensversicherung AG NÜRNBERGER  
Allgemeine Versicherungs-AG NÜRNBERGER  
Krankenversicherung AG  
NÜRNBERGER Beamten Lebensversicherung AG NÜRNBERGER  
Beamten Allgemeine Versicherung AG NÜRNBERGER  
Pensionsfonds AG  
NÜRNBERGER Pensionskasse AG GARANTA  
Versicherungs-AG  
Neue Rechtsschutz-Versicherungsgesellschaft Aktiengesellschaft

## Liste des prestataires de services

La liste des prestataires de services est un gage de transparence pour vous en tant que client. Cela ne signifie toutefois pas que vos données seront transmises à tous les prestataires de services.

### I. Aperçu du traitement des données à caractère personnel et des données à caractère personnel spécifiques, telles que les données relatives à la santé, au sein de la compagnie d'assurance NÜRNBERGER.

Société(s)	Prestataire de services	Objet/but du mandat
NÜRNBERGER Krankenversicherung AG NÜRNBERGER Beamten Lebensversicherung AG NÜRNBERGER Pensionsfonds AG NÜRNBERGER Pensionskasse AG NÜRNBERGER Business Beratungs GmbH	NÜRNBERGER Lebensversicherung AG et ses prestataires de services	Gestion des dossiers et traitement des prestations
NÜRNBERGER Allgemeine Versicherungs-AG	ALLYSCA Assistance GmbH Malteser Hilfsdienst gGmbH Europ Assistance Versicherungs-AG BetterDoc GmbH	Prestations téléphoniques et de service, Prestations d'assistance Services d'assistance Services d'assistance Service spécialisé
NÜRNBERGER Beamten Allgemeine Versicherung AG GARANTA Versicherungs-AG	NÜRNBERGER Allgemeine Versicherungs-AG et ses prestataires de services	Gestion des dossiers et traitement des prestations
NÜRNBERGER überbetriebliche Versorgungskasse e. V.	NÜRNBERGER Business Beratungs GmbH et ses prestataires de services	Gestion des dossiers et traitement des prestations

### II. En complément, il existe les prestataires de service suivants, pour lesquels le traitement de données relatives à la santé n'est pas l'objet principal de la mission :

Société(s)	Prestataire de services	Objet/but du mandat
Toutes les sociétés du groupe	NÜRNBERGER Beteiligungs-AG NÜRNBERGER Lebensversicherung AG et NÜRNBERGER Allgemeine Versicherungs-AG GDV Dienstleistungs-GmbH & Co. KG.	Révision, service juridique Services informatiques, comptabilité, distribution Transmission de données aux intermédiaires et Prestataires de services

### III. Ces prestataires de services, regroupés en catégories, n'effectuent pas de traitement de données en tant qu'objet principal de la mission. Cette catégorie comprend également les prestataires de services dont l'activité n'est pas permanente.

Société(s)	Prestataire de services	Objet/finalité du mandat
Toutes les sociétés du groupe	Recherche d'adresse Assistants Prestataire de services d'impression Prestataire de services d'élimination des déchets Expert Société de recouvrement Fournisseur de services informatiques Étude de marché Cabinets d'avocats Entreprises de réassurance Commissaires aux comptes	Vérification de l'adresse Prestations d'assistance Création de documents Destruction de documents Examen des droits Recouvrement de créances Maintenance des technologies de l'information Étude de marché Contentieux, recouvrement de créances Suivi Vérification des comptes



IV. Entreprises de la NÜRNBERGER Versicherung participant au fichier commun des données de base (*p. ex. nom, adresse, type de contrat*)

- NÜRNBERGER Beteiligungs-AG
- NÜRNBERGER Lebensversicherung AG
- NÜRNBERGER Allgemeine Versicherungs-AG
- BetterDoc GmbH
- NÜRNBERGER Krankenversicherung AG
- NÜRNBERGER Beamten Lebensversicherung AG
- NÜRNBERGER Beamten Allgemeine Versicherung AG
- NÜRNBERGER Pensionfonds AG
- NÜRNBERGER Business Beratungs GmbH
- NÜRNBERGER Versicherungs- und Bauspar-Vermittlungs- GmbH
- GARANTA Versicherungs-AG
- Fürst Fugger Privatbank Aktiengesellschaft
- Augsburger Investment Services GmbH
- NÜRNBERGER Pensionskasse AG
- NÜRNBERGER überbetriebliche Versorgungskasse e. V.